

des anciens combattants en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi nationale sur l'habitation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi jusqu'au 31 décembre 1973, 133,353 anciens combattants y ont eu recours pour s'établir sur des terres: 31,526 sont des cultivateurs à temps plein, 88,585 sont de petits exploitants, 5,690 se sont établis sur des terres de la Couronne, 1,433 font de la pêche commerciale, 1,782 sont des Indiens établis dans des réserves et 4,337 se sont construits des maisons sur des terrains d'une superficie égale à celle des lots urbains. Une fois établis, 19,909 cultivateurs à temps plein et 20,083 petits exploitants ou propriétaires d'entreprises de pêche commerciale ont obtenu des prêts supplémentaires. En 1973, des prêts d'une valeur totale de plus de \$56,592,788 ont été consentis à 3,750 anciens combattants. Depuis les débuts du programme jusqu'à la fin de 1973, \$1,203,017,652 ont été dépensés sous forme de prêts remboursables, avances et allocations non remboursables et 70,476 anciens combattants se sont vu attribuer des allocations non remboursables d'une valeur globale de \$125,297,713 millions. A la fin de l'année, 57,053 anciens combattants avaient achevé l'exécution de leurs contrats: 18,284 cultivateurs, 31,619 petits exploitants, 726 pêcheurs commerciaux, 4,760 personnes établies sur des terres de la Couronne et 1,664 Indiens établis dans des réserves.

Des agents régionaux hautement spécialisés dans les techniques de l'agriculture, de la construction et de l'évaluation des terres fournissent sur place des services de consultation, de surveillance et d'évaluation aux anciens combattants. En 1973, 4,746 propriétés ont été évaluées dont 197 au titre du Programme de construction domiciliaire pour les Esquimaux et les Indiens hors des réserves et 26 pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement. Au total, 559 maisons ont été mises en chantier — dont 547 dans de petites exploitations agricoles et pour des pêcheurs commerciaux, 12 maisons de ferme — et 553 maisons neuves ont été achevées. Durant l'année civile 1973, les agents régionaux ont évalué plus de 41,000 propriétés pour le compte du ministère du Revenu national. Durant l'année financière 1972-73, le montant des échéances pour les propriétés achetées par des anciens combattants en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'est élevé à \$40,553,927, sans compter les paiements partiels: plus de 94.4% des sommes dues ont été remboursées et 741 anciens combattants établis sous le régime des conventions de colonage partiel ont versé \$1,900,133. Au 31 décembre 1973, 19,356 anciens combattants étaient assurés pour \$195,510,000 en vertu du régime collectif d'assurance-vie de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Depuis l'inauguration de ce régime, 458 anciens combattants assurés sont décédés et \$3,415,734 ont été versés pour acquitter leurs dettes.

6.7.4 Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Les chartes actuelles de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth consistent en deux documents, soit la charte originale constituant la Commission qui remonte au 21 mai 1917 et la nouvelle charte supplémentaire qui date du 8 juin 1964. En vertu de ces chartes, la Commission a pour fonctions de marquer et d'entretenir à perpétuité les tombes des membres des Forces armées de l'Empire britannique et du Commonwealth qui sont morts entre le 4 août 1914 et le 31 août 1921 et entre le 3 septembre 1939 et le 31 décembre 1947, et d'ériger des monuments à la mémoire de ceux dont on ignore où ils sont enterrés. Le haut-commissaire du Canada à Londres est le représentant officiel du Canada au sein de la Commission, et le ministre des Affaires des anciens combattants est le représentant officiel de la Commission au Canada. Le bureau du secrétaire général de la Division canadienne est situé dans l'édifice des Affaires des anciens combattants à Ottawa.

Sources

- 6.1 — 6.2 Division du revenu et des dépenses des consommateurs, Direction de la statistique des ménages, Statistique Canada.
- 6.3 — 6.6 Division de l'information et de la documentation, Direction générale du perfectionnement et de la coordination des objectifs et des programmes (Bien-être social), ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- 6.7 Relations publiques, ministère des Affaires des anciens combattants.